

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mars 2016

---

MODERNISATION ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE - (N° 3519)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL18

présenté par  
Mme Pochon, rapporteure

-----

### ARTICLE 3

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, après le mot : « envoyée », insérer les mots :

« ou déposée ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision, tenant compte de la possibilité, outre-mer et à l'étranger, de déposer directement les parrainages auprès du représentant de l'État.